

Module D17: Entretien et valorisation de biotopes

Identification du module			
Collaborateur technique	Urs Moser et groupe de travail du projet contremaître forestier		
Version	2.0		
Date	14.02.2013 – adopté par la CAQ Forêt le 13.06.13 et le 22.05.2014		
Titre	D17 Entretien et valorisation de biotopes		
Prérequis	CFC de forestier-bûcheron ou formation équivalente Souhaitable: de l'expérience pratique en soins sylvicoles ainsi que la participation préalable aux modules D7, E16 et D9.		
Compétences enseignées	Organiser et réaliser des travaux simples d'aménagement, d'entretien et de valorisation de biotopes, dans les règles de l'art et en sécurité. Diriger, surveiller et documenter les travaux. Rédiger les rapports d'heures, évaluer les travaux et procéder à la post-calculation.		
Contrôle des compétences	<p><u>Contrôle des objectifs d'apprentissage:</u> Milieux particuliers (caractéristiques, biotopes, niches, flore, faune), dynamique, apport à la biodiversité, importance écologique, atteintes.</p> <p><u>Tâche pratique:</u> Documenter les travaux d'entretien et la valorisation d'un biotope: situation de départ (biotope, flore et faune, particularités), consignes (objectifs, mesures), organisation (ordres de travail, moyens techniques, dangers particuliers, sécurité au travail), réalisation des soins (direction des travaux, surveillance), évaluation (qualitative et quantitative).</p>		
Niveau	4 (selon ModuQua) – 5 (selon CEC)		
Objectifs d'apprentissage	<ul style="list-style-type: none"> Reconnaître les biotopes présentant une valeur écologique hors forêt (p. ex. espaces de protection de la nature, haies, boisements riverains, prairies humides). K4 Reconnaître l'importance écologique et la dynamique propre à des milieux naturels (diversité des espèces, niches, cycles) ainsi que les atteintes dues aux activités humaines, néophytes et néozoaires. K4 Observer des milieux naturels (biotopes particuliers, caractéristiques, risques) et faire la liste des mesures à prendre en fonction des objectifs liés à l'objet (entretien, mesures de sécurité, lutte contre les néophytes ou néozoaires, conservation des espèces). K5 Estimer les coûts des travaux sur la base des chiffres-clés de l'entreprise. K4 Organiser les travaux de soins et de valorisation, formuler les ordres de travail et diriger les collaborateurs. K4 Réaliser les mesures d'entretien et de valorisation à la bonne période de l'année. K5 Diriger, surveiller et documenter la réalisation du travail. K6 Calculer le coût des travaux réalisés sur la base du volume de travail et des tarifs de l'entreprise et réaliser la post-calculation. K6 Connaître les compétences spécialisées des services de protection de la nature et faire intervenir ces dernières au besoin. K3 		
Reconnaissance	Module obligatoire à choix pour l'admission aux examens de contremaître forestier.		
Offre du module sous sa forme actuelle	5 ans	Validité du certificat de compétence	10 ans



Module D17: Entretien et valorisation de biotopes

Identification du prestataire

Collaborateurs techniques	Bernard Schmidt, Hansueli Bucher
Version	2.0
Date	14.02.2013 – adopté par la CAQ Forêt le 13.06.13 et le 22.05.2014

Titre	D17 Entretien et valorisation de biotopes	
Prestataire	Centres forestiers de formation de Lyss et de Maienfeld Centre de formation professionnelle forestière, Le Mont-sur-Lausanne	
Forme de l'offre	Cours d'une semaine	
Contenus	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Importance et dynamique de milieux hors forêt présentant une valeur écologique ☞ Risques représentés par les néophytes, les néozoaires et les activités humaines ☞ Analyse d'un milieu naturel et constitution d'un catalogue de mesures destinées à l'entretenir et à le valoriser ☞ Organisation de l'entretien et des mesures de valorisation (méthodes, période de l'année, moyens techniques, personnel, analyse des dangers, organisation en cas d'urgence, estimation des coûts) ☞ Etablissement d'un ordre de travail, donner les instructions de travail ☞ Réalisation des soins et des mesures de valorisation pour un cas concret ☞ Documentation des travaux réalisés (descriptif des travaux, rapport d'heures) ☞ Evaluation des travaux (contrôle des résultats, post-calculation, expériences) ☞ Coordination des travaux avec les services de la protection de la nature (faune sauvage, protection de la nature, protection des oiseaux...) 	
Temps d'apprentissage	Théorie et bases	12 h
	Etude personnelle	8 h
	Travaux pratiques, exercices	28 h
	Contrôle des compétences	<u>2 h</u>
		50 h
Validité du certificat des compétences	10 ans	
Remarques	Tout participant qui ne porte pas l'équipement de protection individuel (EPI) complet sera exclu du module!	